

N°CC2007.1/01

**OBJET : Finances communautaires - Orientations Budgétaires pour l'année 2007.**

**VU** la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**VU** les articles L 5211-36 et L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2000/4914 du 22 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE :**   **PREND ACTE** de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2007 et approuve les orientations proposées par le Président.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FEVRIER DEUX MIL SEPT

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Nom du document : CC\_01\_DELIB.doc  
Répertoire : C:\Documents and Settings\msaiovici\Bureau\cc14fev2007  
Modèle : C:\Documents and Settings\msaiovici\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2003  
Sujet :  
Auteur : fdureuil  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 14/02/2005 16:27:00  
N° de révision : 17  
Dernier enregistr. le : 27/02/2007 10:54:00  
Dernier enregistrement par : mchereau  
Temps total d'édition :25 Minutes  
Dernière impression sur : 27/03/2007 17:29:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 1  
Nombre de mots : 173 (approx.)  
Nombre de caractères : 957 (approx.)